



FORMATION CONTINUE PREMIERS SECOURS CITOYEN

Suis-je obligé de suivre une formation continue ?



Non, vous n'avez aucune obligation de suivre cette formation, sauf pour certaines professions pour lesquelles on vous demande un recyclage tous les deux ans (taxi par exemple).

Les textes évoluent régulièrement, de nouvelles techniques sont mises au programme et certaines procédures changent avec le temps et les recherches médicales.

Il est donc vivement recommandé de mettre à jour ses connaissances tous les 3 ans :

- soit en suivant une nouvelle formation ;
- soit en suivant une formation continue sur une ½ journée (minimum de 6 stagiaires requis) ;

Quels sont les prés requis pour accéder à cette formation ?



Il faut être titulaire du PSC ou d'un diplôme français équivalent.

Attention : il est indispensable de fournir une copie de votre diplôme pour suivre le recyclage !

Par qui est enseignée cette formation ?



Un formateur encadrera votre stage. Il peut être assisté d'un autre formateur ou d'un aide moniteur. Vos formateurs sont titulaires de tous les diplômes requis pour l'enseignement de cette formation. Ils sont à jour de leur formation continue annuelle obligatoire.

Quel est le contenu de cette formation ?



Nous proposons deux formules :

- Formule de 3 heures avec un groupe de stagiaires se recyclant ; le programme sera adapté au groupe et aux nouveaux textes sortis depuis votre formation initiale.
- Formule de 7 heures minimum en vous joignant avec un groupe de stagiaire en formation initiale. Vous suivrez donc une nouvelle formation complète.

Comment se passe l'évaluation ?



Il n'y a pas d'évaluation proprement dite. Vous avez un diplôme ou une attestation. Il ou elle est valable « à vie ».

Nous réactualisons vos connaissances. Par contre, votre présence à tous les modules est indispensable si vous souhaitez obtenir votre attestation de formation continue



Secouristes Français

Croix Blanche

HAUTE-SAVOIE

Chamonix



Association Agréée
Sécurité Civile

FORMATION CONTINUE PREMIERS SECOURS CITOYEN

Est-ce que l'on me délivre un diplôme ?



Oui si vous optez pour la formule sur une journée complète ;

Non si vous optez pour la formule de 3 heures ; Par contre, une attestation de formation continue vous est délivrée.

Comment faire pour s'inscrire à cette formation ?



Consultez notre site internet (calendrier des formations) et contactez-nous via le formulaire de contact. Nous vous répondrons rapidement et nous vous indiquerons les modalités pour votre inscription. Vous pouvez également nous contacter par téléphone.

Combien coûte la formation et quels sont les moyens de paiement ?



- ☐ Pour connaître le coût de cette formation, merci de consulter notre site internet.
- ☐ Nous privilégions aujourd'hui le paiement par virement bancaire, plus rapide et plus sûr.